



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DHEA

Question écrite n° 66795

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de réglementer le prix de la DHEA. Depuis que la fameuse « pilule de jeunesse » est sur le marché français, force est de constater que la demande ne cesse d'augmenter. Or, si la délivrance de la DHEA est réglementée, puisqu'elle ne peut être délivrée que sur ordonnance, le prix, quant à lui, reste libre, ce qui conduit à certains abus. Il demande donc que soit fixée une fourchette de prix à laquelle les pharmaciens ne puissent déroger, cela dans l'intention d'éviter tout développement de marchés parallèles pouvant se révéler nuisibles pour la santé du consommateur.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66795

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5546